

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 029-7270/19/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 19/13535/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat entre Aix-Marseille Université et la Métropole, il vous est proposé de soutenir des manifestations et actions valorisant le travail des équipes universitaires et de recherche.

En effet, ces actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. A ce titre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université, avec une incidence financière totale de 24 700 €, comme suit :

- 1 000 € pour l'aide à l'organisation de la 9ème Conférence sur les marches quantiques et la simulation quantique du 20 au 24 janvier 2020 à Marseille, organisé par le Laboratoire d'Informatique & Systèmes (LIS-AMU).
- 700 € pour l'aide à l'organisation du colloque « La santé au travail un défi pour le manager public ? » le 12 mars 2020 à Aix en Provence organisé par le Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille (CERGAM).
- 1 300 € pour l'aide à l'organisation des Rencontres « Femmes & management public » que veut dire être une femme manager aujourd'hui ? le 18 mars 2020 à Aix en Provence organisées par l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT).

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019**

- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Les avocats et les principes » du 19 au 20 mars 2020 à Aix en Provence organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques (CERHIIP).
- 8 000 € pour l'aide à l'organisation du congrès international « JILO 2020 » du 27 au 28 mai 2020 à Marseille, organisé par le laboratoire OSU PYTHEAS.
- 4 000 € pour l'aide à l'organisation du Congrès « Progress in clinical motor Control II » du 29 juin au 1^{er} juillet 2020 à Marseille, organisé par l'Institut des Sciences du Mouvement.
- 4 000 € pour l'aide à l'organisation de « International summer school on Nanosciences & Nanotechnologies Nanosum » du 29 juin au 10 juillet 2020 à Carry le Rouet, organisée par l'Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de PROVENCE (IM2NP).
- 2 000 € pour l'aide à l'organisation des « 38^{ème} Université d'Eté de l'Institut international de l'Audit Social (IAS) & 16èmes rencontres Internationales de la Diversité (RID) » du 1^{er} au 2 octobre 2020 à Aix en Provence organisées par l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT).
- 700 € pour l'aide à l'organisation du Workshop Annuel IRSPM « International Research Society for Public Management » du 2 au 3 novembre 2020 à Aix en Provence organisé par le Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix –Marseille (CERGAM).

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Laboratoire d'Informatique & Systèmes (LIS) GU : 2020_00613	9ème Conférence sur les marches quantiques et la simulation quantique.	20 au 24 janvier 2020	N-1 : 1 500€	1 000€	14 000€ Co-financeurs : Deptt : 1 000€ Ville Marseille : 1 000€ Fonds publics : 11 000	1 000 € Soit 7,14% du budget prévisionnel
Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille (CERGAM) GU : 2020_00616	"la santé au travail : un défi pour le manager public ?"	12 mars 2020	N-1 : 0 €	700 €	4 520 € Co-financeurs : Fonds propres : 620€ Droit d'inscription : 3 200€	700 € Soit 15,49 % du budget prévisionnel
L'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) GU : 2020_00617	Rencontres" Femmes & management public" que veut dire être une femme manager aujourd'hui ?	18 mars 2020	N-1 : 0 €	1 300 €	4 760 € Co-financeurs : Fonds propres : 3 460 €	1 300 € Soit 27,31 % du budget prévisionnel
Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques (CERHIIP) GU : 2020_00618	Colloque "Les avocats et les principes"	19 et 20 mars 2020	N-1 : 3 000 €	3 000 €	9 700 € Co-financeurs : Département : 1 500 € Fonds propres : 1 600 € Fonds publics : 3 600€	3 000 € Soit 30,93 % du budget prévisionnel
OSU PYTHEAS GU : 2020_00619	Congrès international JILO 2020	27 au 28 mai 2020	N-1 0€	8 000€	68 250€ Co-financeurs : Région : 15 000€ Dptt : 8 000€ Droits d'inscrit : 27 250€ Fonds propres : 10 000€	8 000 € Soit 11,72% du budget prévisionnel

Institut des Sciences du Mouvement (ISM) GU : 2020_00620	Congrès « Progress in clinical motor Control II »	29 juin au 1er juillet 2020	N-1 : 0 €	4 000€	70 000€ Co-financeurs : Région : 2 000€ Département : 2 000€ Ville de Marseille : 2 000€ Fonds propres : 11 500€ Droits d'inscrit : 40 000€ Fonds privés : 8 500€	4 000 € Soit 5,71% du budget prévisionnel
Institut Matériaux Micro électricité de Provence (IM2NP) GU : 2020_00621	International summer school on Nanosciences & Nanotechnologies NanoSum	29 juin au 10 juillet 2020	N-1 : 2 000 €	4 000 €	159 683 € Co financeurs : Département : 4 000 € Droit d'inscription : 64 400 € Fonds publics : 78 273 € Fonds européens : 6 510 € Fonds privés : 2 500 €	4 000 € Soit 2,50% du budget prévisionnel
L'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) GU : 2020_00622	38ème Université d'Eté de l'Institut international de l'Audit Social (IAS) & 16èmes rencontres Internationales de la Diversité (RID)	1 & 2 octobre 2020	N-1 : 0€	2 000 €	29 500 € Co-financeurs : Fonds propres : 3 500 € Droits d'inscrit : 24 000€	2 000 € Soit 6,78 % du budget prévisionnel
Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille (CERGAM) GU :2020_00623	Worskhop Annuel IRSPM " International Research Society for Public Management	2 au 3 novembre 2020	N-1 : 0€	700 €	3 140 € Fonds propres : 2 440 €	700 € Soit : 22,29 %du budget prévisionnel

Il est également demandé au Bureau Métropolitain d'approuver la convention y afférente.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 24 700 euros à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 007-2442/17/BM du 19 octobre 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence approuvant la convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université, signée le 15 décembre 2017 ;
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 24 700 euros au titre de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux du territoire.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sur l'état spécial du territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019